Envoyé en préfecture le 13/12/2025
Reçu en préfecture le 13/12/2025
Publié le
ID : 022-212200901-20251212-2025_12_12_02-DE

Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de Kermaria-Sulard
Séance du vendredi 12 décembre 2025

Date convocation : 08 décembre 2025	Le 12 décembre 2025 à 18 H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur HOUSSAIS Pierre, Maire.
Membres : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 14	**Présents :** COLBERT Guy, DUCLUZEAU Lucile, HOUSSAIS Pierre, JADÉ Michel, LE GOFF Thibaut, LE HOUEROU Alain, LE HUEROU Audrey, MARTY Véronique, ROUGNANT Marie Jo, SOUDAIS Christiane, **Absents excusés** : DOUAREC Audrey donne procuration à HOUSSAIS Pierre LOZAHIC Estelle donne procuration à JADÉ Michel ; TANDA Salvatore donne procuration à SOUDAIS Christiane ; TAUPIN Christelle donne procuration à LE HOUEROU Alain ; DRU Emmanuel. **Absents non excusés :** **Secrétaire de séance :** ROUGNANT Marie-Jo

2025_12_12_02-Renouvellement des contrats d'assurance

Les contrats d'assurance du marché d'assurances constitué entre la Mairie de Kermaria-Sulard et la SMACL arrivent à échéance le 31 décembre 2025. Il convient, par conséquent, de renouveler le marché d'assurance ainsi que l'ensemble des contrats d'assurances qui le constitue et établi précédemment entre la Mairie de Kermaria-Sulard et la SMACL, allotis comme suit :

. Lot N° 1 : Assurance dommages aux biens et risques annexes
. Lot N° 2 : Assurance Responsabilité et risques annexes
. Lot N° 3 : Assurance flotte automobile et risques annexes
. Lot N° 4 : Assurance Protection Juridique des personnes physiques

Ces contrats d'assurances seront souscrits pour une durée de 5 ans du 01/01/2026 au 31/12/2030.

La consultation a été effectuée sous forme d'un marché d'appel d'offres en procédure adaptée, passé en application des articles L.2123-1 du code de la Commande Publique, L.2124-2 et L.2124-1, R.2152-6 à R2152-8, et R2142-23 du code la Commande Publique et L.2113-6 à L.21138 si groupement du Code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre du Code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie legislative et du décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire.

VU

- Le rapport d'analyse des offres des assureurs rendue à la Mairie de Kermaria-Sulard par la société Protectas, cabinet de d'audit et de Conseil en assurance en charge d'étudier les offres fournies durant l'appel d'offre, le jeudi 13 novembre 2025

VU

- Le tableau récapitulatif des offres des assureurs rendu à la Mairie de Kermaria-Sulard par la société Protectas, cabinet d'audit et de Conseil en assurance en charge d'étudier les offres fournies, le jeudi 13 novembre 2025

Après échange et débat, sur les documents remis par Protectas, le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 13/12/2025
Reçu en préfecture le 13/12/2025
Publié le
ID : 022-212200901-20251212-2025_12_12_02-DE

Décide et autorise, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Monsieur le maire de Kermaria-Sulard, ou son representant, à signer le marché d'assurance avec la ou les compagnies d'assurance désignées ci-dessous et pour les taux et les montants de primes suivantes, ainsi que tout document s'y référent :

. Lot 1 : Assurance dommages aux biens et risques annexes

Compagnie retenue : SMACL Assurance, 141 avenue Salvador-Allende – CS 20000 – 79031 NIORT CEDEX 9

Taux : 1,71 € HT par m² pour une surface de 5882 m²
Prime TTC annuel : 10 929,96 € -
Contrat sans franchise sauf : dommages électriques et électroniques, bris de glace, dégâts des eaux, tous dommages aux matériels informatiques et électronique, Attentat pout 150 €, Effrondement et événement non dénommés pour 2000 €, Emeutes et mouvement Populaire à 10% des dégâts (minimal : 20 000 €), Catastrophes naturelles (franchise légale).

. Lot 2 : Assurance responsabilité et risques Annexes :
Garantie de la Responsabilité Générale présentée sous la forme d'un contrat "tout risques sauf" prenant en compte les activités présentes et futures de la collectivité sans déclaration préalable.

Compagnie retenue : SMACL Assurance, 141 avenue Salvador-Allende – CS 20000 – 79031 NIORT CEDEX 9

Taux : Prime forfaitaire en HT en % de la masse salariale de 220 781 €
Prime TTC annuelle de 1 708,65 € TTC
Prestation supplémentaire éventuelle pour PJPM (Protection Juridique Personne Morale) avec taux en prime forfaite calculé en % par rapport à la masse salariale et une Prime TTC annuelle de 521,64 €.

. Lot 3 : Assurance Flotte Automobile et risques annexes

Compagnie retenue : GROUPAMA, 23 Boulevard Solférino, 35 000 RENNES

Prime : 3 282 € TTC contrat avec franchise pour vol, vandalisme, dommages accidentels ou forces de la nature pour 250 € et franchise maximum par événement fixé à 2 000 €.

En ce compris la prestation supplémentaire éventuelle Auto-Mission pour 355 € TTC annuelle.

. Lot 4 : Assurance Protection Juridique des personnes physiques
Protection fonctionnelle des agents de la collectivité et protection des élus du Conseil municipal, y compris les adjoints au maire, y compris assistance juridique et psychologique.

Compagnie retenue : SMACL Assurance, 141 avenue Salvador-Allende – CS 20000 – 79031 NIORT CEDEX 9

Prime annuelle : 134,95 € TTC, indexé sur l'indice FFB.

La secrétaire de séance
Mme Marie-Jo ROUGNANT

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Pierre HOUSSAIS.

MAIRIE de KERMARIA-SULARD 22